



69550
Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr



MAIRIE D'AMPLEPUIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025
Extrait du registre des Délibérations
Délibération n°22-2

OBJET :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 – SUBVENTIONS SPORTIVES

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 17

Pouvoir(s) : 5

Absent(s) : 10

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le : 11/7/25

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le huit juillet deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Nathalie CHANFRAY, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia BALMONT, Patricia PIVOT

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Jean-Pierre HERRADA (pouvoir à Jean-François TEIL), Sandrine DEVEAUX (pouvoir à Corinne GELIN), Laurence PIERRAT (pouvoir à Lydie AUGAY), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Romain COLLIER (pouvoir à Pascale CERNICCHIARO), Dimitri GIRARD (pouvoir à Daniel DUMONTET)

Le ou les membres absent(s) : Jean-Marc GUILLOT, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Corinne GELIN, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

M Jean-Marc GUILLOT et Mme Corinne GELIN quittent la salle.

Vu les dossiers de demande de subvention des associations ;

Propositions de la Commission Sport réunie le 17/06/2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission finances- affaires générales réunie le 30/06/2025

Le Conseil municipal **ADOpte** comme suit les montants des subventions versées aux associations sportives pour 2025 :

- Amicale des Pêcheurs à la ligne	200.00 €
- Ski et Montagne	200.00 €
- Volley Ball	200.00 €
- Val de Reins Cycliste	665.40 €
- Tennis de Table	452.40 €
- Pétanque des Petits Brotteaux	336.00 €
- Etincelle	704.80 €
- Eveil Sportif Féminin (gymnastique)	929.20 €
- La Fraternelle	959.80 €
- Hand-Ball	1 137.00 €
- Stade Amplepuisien	2 338.80 €
- Ovale de Reins	1 356.90 €
- Basket Club	1 022.10 €

TOTAL

10 502.40 €

M Jean-Marc GUILLOT et Corinne GELIN s'étant retirés, adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations Pour copie conforme.

Amplepuis, le 08 juillet 2025

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69443 LYON Cedex 3) dans un délai de deux mois à compter soit de la date de notification en ce qui les intéressés, soit de la date de publication en ce qui concerne toute personne estimant soit un intérêt à agir en justice